

Je soutiens les projets de l'école Sainte Marie de St Etienne de Montluc

- **Don direct à l'OGEC St Savin - Ecole Sainte Marie :** *Aucune déduction fiscale ne sera possible*

Adresser votre chèque libellé à l'ordre « OGEC Saint Savin » à l'école.

- **Don en ligne:** *Déduction fiscale possible*



www.soutenir.ec44.fr

Renseigner impérativement le bénéficiaire :

- 1- Ville : « [Saint-Etienne-de-Montluc](#) »
- 2- Etablissement : « [Ste MARIE](#) »

- **Don papier :** *Déduction fiscale possible*

Libeller votre chèque à l'ordre « Fondation de la Providence », joindre le formulaire téléchargeable sur le site www.soutenir.ec44.fr (ou disponible sur demande auprès de la Direction de l'école) puis remettre l'ensemble sous enveloppe à l'école qui se chargera de la gestion auprès de la Providence.

N.B. : *Un reçu fiscal sera transmis pour justifier de la déduction fiscale.*

Conformément à la loi informatique et liberté du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès et de suppression des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à contact@ec44.fr

LES PARTENAIRES DE L'APPEL AUX DONS :



École
Sainte Marie
Saint Étienne de Montluc

26, rue du Temple – 44360 Saint Etienne de Montluc

Pour tous renseignements complémentaires :

02 40 86 91 95



Soutenez l'école Sainte Marie,
Votre école a besoin de vous !



École
Sainte Marie
Saint Étienne de Montluc

**Ensemble, rénovons,
embellissons, jouons !**



L'ÉCOLE SAINTE MARIE A BESOIN DE VOUS !

L'école Sainte Marie accueille aujourd'hui 350 élèves sur deux sites.



NOTRE PROJET

L'école Sainte Marie, avec la forte implication de l'OGEC, de l'APEL ainsi que les Parents bénévoles, a réalisé des travaux d'envergure ces dernières années :

- Remplacement des ouvertures et luminaires
- 2019 : Mise en place d'un self sur le site élémentaire
- 2021 : Ouverture d'une 5^{ème} classe de maternelle
- 2022 : Sécurisation du portail sur le site maternelle
- 2023 : Création d'un nouveau bâtiment de plus de 400m² avec l'ouverture d'une classe d'élémentaire

Ces travaux ont été réalisés dans un souci d'apporter aux élèves un cadre de vie propice aux apprentissages et à l'épanouissement personnel grâce aux projets pédagogiques mis en place.

Alors que le nouveau bâtiment s'achève, d'autres travaux d'aménagements nous attendent :

- Rénovation de deux classes de maternelle et aménagement des salles de sieste
- Sécurisation et modernisation des accès au site élémentaire
- Renouvellement du matériel informatique
- Aménagement d'un foyer pour des activités extrascolaires élémentaires
- Adaptation de l'école au réchauffement climatique

Tout un programme que **vos** don aidera à financer.

Des projets pour les enfants, conduits avec le soutien de l'APEL Sainte Marie



Quel que soit son montant, votre don est important.

Que vous soyez un particulier (parents, grands-parents, Familles et amis), ou une entreprise, chaque don peut donner lieu à une déduction fiscale :



Particulier : Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant de votre don (dans la limite de 20% du revenu net imposable).

Entreprise : Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant total des dons effectués au cours d'un exercice fiscal (dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaires).